

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 31 mars 2022

Date d'affichage 31 mars 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 (+ 11 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220406-DEL\_22\_04\_06\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SIX AVRIL à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Olivia JAMAIN, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, M. Emmanuel VIGNERON Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Catherine CHANTEPIE.

**Excusés** : M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Mme Catherine CHANTEPIE), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Edith ALIX), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à M. Emmanuel VIGNERON).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Catherine CHANTEPIE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Vu** le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs et emplois de la ville de La Ferté-Bernard comme suit :

**Au 1<sup>er</sup> juin 2021 :**

Un agent intercommunal a été nommé au grade d'assistant artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juin 2021 dans une autre collectivité qui a omis de nous le préciser. Nous avons donc obligation de le nommer également à la même date. D'où l'effet rétroactif de la modification du tableau.

- o Création d'un poste d'assistant artistique principal de 1ère classe à temps non complet 3h/sem,
- o Suppression d'un poste d'assistant artistique principal de 2ème classe à temps non complet 3h/sem.

**A compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 :**

- o Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet,
- o Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet 32 h/sem,
- o Création d'un poste cadre d'emploi des adjoints du patrimoine à temps complet (poste médiathèque ludothèque),
- o Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet 29h/sem,
- o Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 22h/sem,
- o Création un poste cadre d'emploi des adjoints administratifs ou cadre d'emploi des rédacteurs (poste communication),
- o Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- o Création de 3 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- o Suppression de 3 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet ,
- o Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- o Suppression de 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- o Création de 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 30h/sem,
- o Suppression de 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 30h/sem,
- o Création de 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 22h75/sem,
- o Suppression de 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 22h75/sem,
- o Création de 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet 26h45,
- o Suppression de 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet 26h45,
- o Création de 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet et autorisation que ce poste soit occupé à temps partiel 50%,
- o Suppression de 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet autorisé à être occupé à temps partiel 50%,
- o Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle à temps complet,
- o Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

**A compter du 1er juillet 2022 :**

- o Création de 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet,
- o Suppression de 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**